

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL994

présenté par

M. Questel, rapporteur, Mme Jacquier-Laforge, rapporteure et Mme Sage, rapporteure

-----

### ARTICLE 5 SEXIES A

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 2 :

« Leur produit est... (*le reste sans changement*). »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.